

LA VILLE DISSUASIVE : L'ENVERS DE LA SOLIDARITÉ AVEC LES SDF

Daniel Terrolle

ERES | « [Espaces et sociétés](#) »

2004/1 n° 116-117 | pages 143 à 157

ISSN 0014-0481

ISBN 2749203228

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2004-1-page-143.htm>

Pour citer cet article :

Daniel Terrolle, « La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les sdf », *Espaces et sociétés* 2004/1 (n° 116-117), p. 143-157.
DOI 10.3917/esp.116.0143

Distribution électronique Cairn.info pour ERES.

© ERES. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



La ville dissuasive : l'envers de la solidarité avec les SDF

Daniel Terrolle

À la fin d'une recherche sur le mode de vie des sans domicile fixe (Terrolle, 1993), l'un de nos informateurs attira notre attention sur la mise en place d'équipements assez particuliers, à Paris, visant à interdire le stationnement des SDF. Il s'agissait de cônes métalliques collés sur le trottoir devant une banque de la place Gambetta (20^e arrondissement). « On a commencé à les arracher à coups de brodequins ! », avait-il dit, ce qui était vrai. D'ailleurs, peu de temps après, ces cônes avaient disparu et ne furent pas remplacés. Le trottoir appartenant à la mairie de Paris, une telle initiative violait manifestement le droit de propriété le plus élémentaire de cette ville.

À partir de cet incident, le regard de l'anthropologue s'attache à ces petits riens, indécélables au premier abord et qui passent totalement inaperçus aux regards des usagers urbains, pour essayer de cerner les manifestations d'une anticipation autoritaire et coercitive dans la conception et l'aménagement de l'espace visant les plus démunis. Dans le même esprit que la tentative de contrôler et de contraindre l'envahissement sauvage et anarchique de la ville par les automobiles, à coup de bornes antistationnement et de plots tentant de réserver les trottoirs aux seuls piétons, ne s'attache-t-on pas maintenant à dissuader les sans-abri de l'appropriation des espaces publics ? Au-

delà des affirmations de solidarité et d'aide formulées envers les sans-logis, existe-t-il un ensemble de stratégies contredisant radicalement ces premières ? Autrement dit, en contrepoint d'un discours caritatif et humanitaire chaleureux envers ceux qui n'ont que la rue pour habiter et vivre, des dispositifs préventifs se mettent-ils en place ?

Cette analyse, pour prendre tout son sens, doit être replacée dans un processus global dont l'évolution, depuis trente ans, démontre une logique constante et implacable à travers les différentes étapes qui la jalonnent. On voit la continuité d'une finalité qui émerge dès le XVIII^e siècle : « [...] il s'agit de se servir de l'aménagement de l'espace à des fins économico-politiques » (Foucault, 1977, p. 12). L'enquête de terrain menée *in situ* apporte des faits dont les interactions significatives sont interrogées en contrepoint de l'analyse de divers « discours » relatifs aux populations sans domicile. Bien que majoritairement empruntés au terrain parisien, ces faits n'en sont pas exclusifs et concernent également les grandes villes de province. Enfin, une ville étant un lieu inscrit dans le droit et ses diverses réglementations, les faits rapportés témoignent obligatoirement d'une attestation de ce dernier et évacuent toute interprétation possible d'une quelconque liberté prise avec celui-ci. Cela veut dire que, pour se manifester et se dupliquer, ils ont été au préalable investis et garantis par les autorisations indispensables à leur manifestation pratique.

J'analyse cinq étapes successives et cumulables, qui permettent de mettre en évidence les mutations à la fois discrètes et décisives d'une gestion urbaine dissuasive envers les sans-abri. Je cerne ensuite la réponse finalement donnée au paradoxe des sans-logis : dans l'impossibilité de les loger ou de les reloger définitivement, comment notre société gère-t-elle leur obligation d'être à la rue, sans tolérer pour autant qu'ils s'y installent ?

PUBLIC ET PRIVÉ : LA MISE EN PLACE D'UNE FRONTIÈRE ÉTANCHE

À partir des années 1970, nous avons observé, à Paris puis en province, l'apparition de « digicodes » affirmant la radicale séparation entre l'espace public et l'espace privé. Finis les porches accueillants, les entrées d'immeubles immédiatement accessibles, qui avaient offert jusque-là des espaces de transition ou de refuge, intermédiaires entre la rue et l'appartement personnel. L'espace privé commence à se refermer sur lui-même et ces « portiers électroniques » se multiplient à l'intérieur des immeubles eux-mêmes, délimitant ainsi divers sas protecteurs, nombre de codes permettant de franchir les accès. L'électronique améliorant ses performances, des portiers vidéo permettent maintenant et à peu de frais d'observer l'image du visiteur qui sonne. Si l'habitat individuel récent s'en dote, les immeubles commencent à s'équiper. Cette tendance se confirme très nettement dans l'habitat résidentiel de luxe qui n'hésite plus à afficher un aspect manifestement défensif, déjà pré-

sent aux États-Unis dans les *gated communities*, ou lotissements résidentiels gardés, véritables forteresses contemporaines de la richesse dans un pays aux inégalités économiques et sociales extrêmes.

FIN DES ESPACES RÉSIDUELS

Parallèlement, on s'empresse de rendre rapidement impossible tout usage de bâtiments devenus obsolètes et promis à une opération de destruction ou de rénovation prochaine : murer portes et fenêtres des rez-de-chaussée, détruire toutes les canalisations, arracher les toitures deviennent des attitudes communes, rendant impossible tout *squat* dans ces bâtiments restant parfois longtemps inutilisés. *Le nec plus ultra* en la matière est de parvenir à raser au plus vite l'habitat ancien vétuste et de laisser de préférence un sol dégarni, dans l'attente la moins longue possible de la réalisation du programme de construction prévu. La meilleure performance économique des investissements immobiliers pousse à contracter le temps d'immobilisation des capitaux ; cette logique, encore plus déterminante, œuvre à l'accélération du processus. Le temps des transformations urbaines s'accélère et la ville offre de moins en moins, tant en nombre qu'en durée, les espaces résiduels de ses rides qui étaient autant d'abris provisoires pour les sans-logis.

Cette gestion raisonnée du passé architectural s'articule avec celle, contemporaine et sécuritaire, du présent. Lors d'entretiens avec divers architectes impliqués dans des bureaux d'études travaillant pour des municipalités, ils témoignent que de nombreux élus, toutes tendances politiques confondues, réfutent leurs propositions architecturales au prétexte qu'elles offrent trop de recoins et d'encoignures « propres à offrir des abris aux SDF et aux drogués ». Ils doivent alors, pour satisfaire cette anticipation sécuritaire, produire des alignements lisses, des perspectives rectilignes facilitant l'éclairage et la surveillance par les diverses caméras de télésurveillance. Se diffusent ainsi une architecture et un aménagement urbain dont la pauvreté esthétique n'a d'égale que la discrétion de l'efficacité sécuritaire. On renoue ainsi avec la conception de Ledoux et sa volonté de « chasser de sa cité architecturalement parfaite [...] les "délits d'insurveillance" » et de finalement discipliner « les espaces non disciplinaires » (Foucault, 1975, p. 250).

PRATIQUES ET MOBILIER URBAIN DISSUASIFS

Au début des années 1990, une réflexion s'organise à propos du mobilier urbain, plus particulièrement sur les bancs publics. Les observations de terrain mettent en évidence que les édiles parisiens et provinciaux hésitent entre plusieurs choix qui ont tous pour but de rendre la ville impossible aux sans-abri. Le premier, radical, supprime purement et simplement la présence

des bancs le long de certaines avenues et rues, au prétexte qu'ils n'ont plus d'utilité, sinon à attirer des SDF et par là même des plaintes de riverains. Le second choix est de modifier les bancs existants, de manière à sauvegarder la possibilité de l'assise mais à interdire leur usage pour s'allonger : à Montpellier, les bancs en bois du jardin public en face de la gare sont équipés d'une sorte de tasseau en bois vissé au milieu de leur longueur. Cette transformation, réservée aux seuls bancs en bois, fut reprise dans d'autres villes. Une nouvelle génération de bancs en bois avec dossier, sur support en fonte, vient d'apparaître : elle a gardé les matériaux et l'apparence des anciens bancs, mais la limitation au seul fait de s'asseoir tient à la largeur de l'assise : deux planches de bois de douze centimètres, sur une longueur normale, suffisent à empêcher tout détournement. De fait, on ne peut s'allonger sans risque sur un support aussi étroit. L'illusion est parfaite, le banc garde sa facture ancienne et sa conception « sécuritaire » est aussi efficace que discrète : ni vue, ni connue.

Le dernier choix enfin est d'investir dans une esthétique sécuritaire, de confier à des artistes du design la réalisation de bancs publics dont le cahier des charges réduit le banc au seul usage de s'asseoir : les productions de Tibor David, au carrefour de la Croix-Rouge (6^e arrondissement de Paris), sur la place de la Gare à Amiens, etc. Si l'intention est manifeste dans la seconde réalisation, la première est plus subtile. J'ai expérimenté les deux bancs du carrefour de la Croix-Rouge pour vérifier leur véritable destination. Ces bancs sans dossiers, à l'assise modelée, sont en effet indétournables de leur fonction première : trop courts pour permettre de s'allonger avec quelque confort, le modelé de l'assise est aussi inconfortable pour le dos que pour le ventre et le côté. La perspicacité artistique peut dissimuler une obligation sécuritaire sous l'esthétique formelle !

Lieu de refuge des sans-abri, le métro parisien fait l'objet d'une conception sécuritaire étudiée : la télésurveillance y est permanente, reliée à une police interne efficace ¹ et coordonnée avec la police nationale qui est amenée également à « sécuriser » le réseau. Au prétexte d'« améliorer le confort des usagers », comme la RATP l'affirme par voie d'affiches, une nouvelle conception de l'espace et du mobilier apparaît dans la réhabilitation des stations anciennes, suivant la même évolution. Aux assises continues, en bois, ont succédé des assises continues hachées, puis des assises individuelles, en matériaux composites. Maintenant, un pas de plus est franchi, avec la raréfaction de ces assises individuelles et l'apparition d'appuis ischiatiques plus ou moins sommaires : les sièges « Assis-Debout Météore », ou encore « Miséricorde », si bien nommés ! Leur conception ne laisse aucun doute sur leur finalité : permettre seulement un appui momentané, tout en

1. Le Groupement d'intervention spécialisé (GPSR) assure la défense et la sécurité (environ sept cents personnes).

interdisant de s'asseoir confortablement et durablement. Quant à s'allonger, ce mobilier en interdit la seule idée.

Un article technique (Bouché, 2000) en apporte benoîtement la démonstration et révèle que le cahier des charges présidant à la conception de ce mobilier intègre, depuis le début des années 1990, l'obligation de ne pouvoir être détourné par les « indésirables ² ». Ce choix est motivé par des plaintes d'usagers dont il serait du plus vif intérêt de connaître le nombre rapporté au nombre annuel de voyageurs transportés, information qui ne fut jamais communiquée, sans doute par peur du ridicule. À la même période, la RATP fait connaître, à grands renforts d'interventions dans les colloques consacrés aux SDF, le visage social avancé de ses opérations « Coup de pouce ». Elles consistent, sur la base d'un partenariat avec des entreprises de travail temporaire, à aider les SDF à quitter leur état et, surtout, à sortir du métro ³. Le programme « Coup de pouce » a depuis sombré dans l'oubli, sans que le moindre bilan sérieux en ait été tiré, surtout par ses thuriféraires d'alors. Ces actions démontrent bien l'attitude ambivalente de la philanthropie qui préside à leur décision conjointe : d'une part s'y donne à lire la « communication » tapageuse d'une action prétendument sociale alors que, parallèlement, des dispositions dissuasives et socialement discriminantes sont prises, dans la plus grande discrétion, et annoncées par une communication qui dissimule leurs véritables finalités ⁴.

L'enquête a trouvé d'autres exemples patents de cette dissuasion clandestine, mais officielle, dans l'aménagement. Toutes les bretelles d'autoroutes urbaines, lorsqu'elles s'effectuent avec un dénivelé, sont « aménagées » en dessous pour interdire toute utilisation sauvage et intempestive de ces espaces vides. On interdit ainsi le stationnement de caravanes ou un quelconque « habitat spontané ». La présence judicieuse de galets entraîne même l'impossibilité pour les sans-logis de profiter de cet abri en cas de pluie. Une variante « paysagée » existe : divers volumes doux (petites dunes recouvertes de petits pavés, volumes arrondis, également pavés avec minutie, enrobant les pieds des piliers de soutien en béton de l'autoroute) offrent l'agrément d'une sorte de « jardin sec » et la facilité d'un entretien plus rapide. On constate que la chose a été pensée dans tous ses détails et que

2. Accusés de « salir » les lieux, ces « indésirables » sont assimilés à ce dont on les accuse (Kokoreff, 1991).

3. Comme chercheur, dans le programme « Espaces publics » du ministère de l'Équipement (1991-1993), j'ai dû supporter, au Plan urbain (devenu ensuite le PUCA), les récits de ces « actions sociales » qui n'ont rien à voir avec la recherche et qui sont des opérations de « communication ».

4. Il en est de même des banquettes d'attente dans les abribus du réseau parisien, dont la longueur et la largeur interdisent de s'allonger. Même si, d'après un collaborateur de la RATP, la personne qui présidait à ces choix a changé, on peut douter que cette tendance s'inverse.

les financements n'ont pas manqué, tout en dissimulant la finalité dissuasive réelle, en l'escamotant derrière des paramètres esthétiques et pratiques. Quand on compare le traitement de ces espaces inutiles avec celui des centres d'hébergement d'urgence qui, pour leur grande majorité, sont des bâtiments « recyclés » dont la conception initiale n'était pas le logement, on mesure les motivations réelles de notre société à travers ses choix.

Un tel traitement des sols n'est pas isolé : bien souvent, sous un aspect anodin ou décoratif, les sols sont « pensés » par les aménageurs dans l'anticipation d'un détournement de leur usage de circulation. La disposition sur un trottoir de bornes d'attache pour les deux-roues dans un endroit peu passant vise le même résultat. On rend ainsi inutilisable par les sans-abri un espace inutile car mal situé pour les motards. Les populations tsiganes connaissent très bien elles aussi ce genre de procédés. Depuis les monticules de terre ou les fossés profonds, en passant par les rochers ou les portiques bas systématiquement mis en place sur les impasses ne menant nulle part ou sur les anciens tracés de voirie abandonnés, elles mesurent l'accueil qui leur est fait et leur canalisation obligée vers des aires de stationnement dont la plupart, malgré les textes en vigueur, restent virtuelles ⁵.

Dans le même esprit, on remarque, en période estivale, le surarrosage programmé des parcs et des jardins publics en fin de journée ; il n'est nullement motivé par les besoins des plantations mais, en détrempant le sol, il devient inutilisable par les sans-abri la nuit venue. Des sans-abri attestent de l'attitude de certains particuliers, sans doute encouragés par l'attitude publique, n'hésitant pas à les arroser depuis les étages supérieurs lorsqu'ils stationnent sous leurs fenêtres.

Un dernier fait mérite d'être traité à part, bien qu'il participe manifestement de cette logique. Son affirmation est cependant trop évidente pour le ranger complètement dans une logique d'ensemble qui brille par sa discrétion. Il s'agit de vitrines conçues imprudemment en retrait de vingt à trente centimètres et qui forment ainsi des bancs sans le vouloir ; elles ont été aménagées par la suite de sortes de scies métalliques (non aiguisées quand même) pour dissuader le quidam de s'asseoir. Équipement privé dans le domaine privé, il s'avère que leurs propriétaires, lassés de constater le détournement systématique de leur devanture par des passants se donnant rendez-vous, à la

5. À l'initiative de Jérôme Chartier, député UMP, la commission des finances de l'Assemblée nationale (compte-rendu n° 29, 6 novembre 2003) a adopté un amendement instituant une « taxe annuelle de résidence sur les caravanes », une sorte de taxe d'habitation pour les gens du voyage qui sera reversée aux communes, afin de les aider à aménager des zones d'accueil pour ceux-ci. La loi actuelle oblige les communes de plus de 3 000 habitants à réserver un emplacement aux gens du voyage et elle n'est appliquée que par une infime minorité de communes ; on envisage sans peine l'usage qui sera fait de cette taxe. Le gouvernement veut créer « dès le début de 2004, un groupe de travail comprenant des élus, afin d'élaborer une solution pour le projet de loi de finances pour 2005 » (www.maire-info.com, 8.12.2003).

sortie du métro, assis devant chez eux, ont recours à cet artifice disgracieux mais efficace. Ils n'en veulent pas particulièrement aux SDF et regrettent seulement l'erreur de l'architecte qui a induit cela. Un bel exemple est visible à la Librairie de Paris, place de Clichy (17^e arrondissement), mais aussi dans les centres historiques de nombreuses villes de province, chaque fois que la vitrine est en retrait. Ce type d'aménagement complémentaire peut être parfois plus discret : de petits modules pyramidaux, dans le même matériau que la devanture, gardent à ces vitrines leur finalité première.

ESPACES PUBLICS ET VIDÉOSURVEILLANCE

Complément indispensable, la télésurveillance a commencé à envahir l'espace urbain. Nous n'en sommes qu'au début relativement à l'Angleterre. « À Lyon ⁶, des agents civils scrutent les images de cinquante-huit caméras installées dans la ville, puis alertent la police. Selon le ministère de l'Intérieur, les policiers ne consulteraient les données vidéo qu'après autorisation, dans le cadre d'une enquête préliminaire ou d'une enquête administrative » (*Le monde*, 18 décembre 2003, p. 11). Présentée comme indispensable à notre « confort » sécuritaire, la télésurveillance s'annonce dans la future loi sur la prévention de la délinquance de Nicolas Sarkozy. Elle avance masquée, dissimulée derrière des artifices aussi esthétiques qu'efficaces. Justifiée à ses débuts par les alibis d'une meilleure gestion des flux de transport, cette surveillance de la ville a très vite étendu ses applications à celle des flux humains. Techniquement primitive dans sa version fixe et facilement repérable, elle s'est parée des attributs du « lampadaire » dont le globe de verre abrite maintenant une microcaméra pivotante, dotée d'un zoom puissant et indécélable à l'œil nu. Toute cette quincaillerie de haute technicité est commandée à distance par un contrôleur dont la fonction est à la fois de surveiller et d'alerter en temps réel les services dits de sécurité. Son installation en relais permet un suivi des personnes en continu sur des distances appréciables, la puissance de son zoom autorisant une identification performante de ces dernières. Ainsi, la télésurveillance, de dissuasive par son apparence manifeste, est devenue efficace par son escamotage délibéré. Elle vient occuper la fonction jusque-là dévolue à la transparence des aménagements et des matériaux. « Il faut être incessamment sous les yeux d'un inspecteur ; c'est perdre en effet la puissance de faire le mal et presque la pensée de le vouloir » (Bentham, 1977, p. 8). Cet œil du pouvoir avec ses nouvelles performances électroniques autorise maintenant de s'affranchir des limites de la vue et de violer même (donc d'interdire par contrecoup) l'intimité que donnait jusque-là l'anonymat urbain (Pétonnet, 1987).

6. Voir le documentaire de P. Jean (2003).

Si le métro a depuis longtemps adopté cette technique de surveillance, les autobus parisiens envisagent de la mettre en pratique à l'intérieur même des véhicules pour surveiller les passagers. Ainsi, depuis les espaces de transport jusqu'aux espaces commerciaux (depuis longtemps équipés), la ville est en train d'achever la surveillance complète des espaces publics et des rues. L'adage du Moyen Âge selon lequel « la ville rend libre » est à ranger au rayon des accessoires historiques. C'est maintenant sans nul doute dans la ruralité que cette liberté est la plus manifeste, hors du cristallin électronique de surveillance permanente.

LE TRAITEMENT SÉCURITAIRE DU SOCIAL : LA LOI ET LES DISPOSITIFS D'ASSISTANCE

L'irruption, dans ce tableau déjà chargé, de la loi de Sécurité quotidienne (novembre 2001) et la requalification d'infractions administratives en délits relevant de la justice pénale ⁷, permettent d'ajouter, à une conception urbaine dissuasive, l'efficacité d'une répression pénale qui vise essentiellement les plus démunis. Une partie de ce que Loïc Wacquant (1999) décrit de la situation américaine, et dont il redoute l'application en France, commence à se réaliser. La ville, devenue l'objet d'un autoritarisme diffus, est de moins en moins accessible aux plus pauvres et la contrainte s'inscrivant sur eux est manifestement renforcée. Pourtant, ils sont de plus en plus nombreux ⁸, leur visibilité est rythmée par l'attitude très saisonnière que notre société adopte à leur égard : secourable en hiver, répressive en été ⁹. Or cette alternance vise à disparaître. Une attention continue, annuelle, s'y substitue. L'alibi d'une meilleure prise en charge contient également la planification constante du contrôle permanent.

On peut se demander si certains appels au « 115 » (le numéro d'urgence du SAMU social), émanant de particuliers attentifs aux sans-logis, sont motivés par la seule inquiétude portée à la santé de ces derniers ou par la nécessité de sauvegarder leur propre quiétude face à une errance qui les dérange. Ce détournement du « 115 » marque le glissement normal d'un recours à un service qui se présente comme spécialiste de cette population, c'est-à-dire de son ramassage, de son traitement et de son contrôle ¹⁰. Ainsi, au prétexte

7. Dans le métro, après la dixième infraction, un individu encourt six mois de réclusion et 7 600 euros d'amende. La SNCF agit de même.

8. Les *Restos du cœur* servaient en 1997 dix millions de repas, en 2001 soixante millions. Cette association n'est pas la seule à distribuer un don alimentaire.

9. Le plan Grand Chaud présenté par Emmaüs après la canicule de l'été 2003 tente de pallier cette situation.

10. La précision des renseignements sur la fiche qu'établit le SAMU social de Paris sur chaque SDF permet de remplir parfaitement ce rôle.

d'une sollicitude éthiquement inattaquable envers cette population, le SAMU social œuvre à une salubrité publique discrète : nettoyer la ville de tous les sans feu ni lieu que notre société produit. Si son intervention incitative n'est pas suivie d'effets, la brigade d'assistance aux personnes sans-abri assure le relais de manière plus ferme pour ramasser « les plus exclus des exclus » et les conduire au centre d'hébergement et d'assistance pour personnes sans-abri de Nanterre. Le caractère bicéphale de cette logique apparaît : sous couvert d'entraide et d'assistance, elle joue aussi un rôle de contrôle et d'encadrement d'une population urbaine jugée « dangereuse ¹¹ ». La connexion constante (par radiotéléphonie) entre ces divers services (SAMU social, BAPSA, GPSR, police, sapeurs pompiers), leur coordination efficace sur le terrain démontrent, s'il en est besoin, un partage d'objectifs communs qui dépassent le seul argument de l'assistance à personne en danger de misère. Le dérapage du dosage subtil entre assistance sociale et « nettoyage » policier est tel que Xavier Emmanuelli, fondateur du SAMU social de Paris, vient lui-même de le dénoncer explicitement. Lors d'une émission radio sur RTL (10 décembre 2003), il s'est indigné de la manière dont les services du ministère de l'Intérieur organisent « le ramassage de force et à la louche » des SDF sur la voie publique ¹². Le démenti du ministre de l'Intérieur, s'abritant derrière le paravent de la loi et des droits de l'homme, a été la réponse du berger à la bergère : la « dignité » ou « l'indignité » de ce ramassage étaient en cause, et non le ramassage lui-même.

À côté de ces dispositifs officiels, de nombreux habitants et citoyens, par leur attitude, restent attentifs aux plus démunis et les aident à accéder, dans le domaine privé, à des abris de fortune : arrière-cours d'immeubles, passages couverts, entresols, parkings font l'objet d'une tolérance tant que l'abri reste discret et ne suscite pas la prolifération des plus démunis. Ainsi se négocie une cohabitation que la durée rend attentive. En revanche, la marge reste étroite pour celui qui en bénéficie et qui doit se conformer à ce code tacite de bonne conduite. Enfin, certains habitants ne partagent pas cette attitude en arguant qu'« il y a maintenant des lieux d'hébergement pour sans-abri » ; une telle tolérance devient presque coupable. Dans le même sens, divers lieux institutionnels, grâce à la compassion de certains de leurs employés, accueillent de manière nocturne et dans la plus grande discrétion, au cas par cas, quelques SDF qui taisent scrupuleusement leur refuge. Cela dure jusqu'à

11. L'argument d'être « dangereuse » pour elle-même sert d'alibi récurrent pour masquer, de plus en plus mal, qu'elle est surtout « dangereuse » pour le reste de la population.

12. X. Emmanuelli a précisé par la suite : « C'est toujours le rêve d'hygiène sociale. C'est-à-dire dans le fond traiter les gens comme la voirie, c'est ramasser pour rendre propre [...]. Le SAMU social a été fait pour lutter contre ce ramassage indigne et on avait avancé [...]. Et voilà que ces méthodes, sous prétexte d'assistance à personne en danger, sont une véritable régression » (*Le canard enchaîné*, 12 décembre 2003).

l'incident révélateur qui y met un terme. Cependant ces effets de solidarité se réduisent de plus en plus, car les conditions d'emploi souffrent de moins en moins d'écarts à la sécurité, lesquels entraînent une lourde sanction. En ces temps de progression du chômage, surtout dans les emplois peu qualifiés et précaires, une telle solidarité se paie au prix fort du licenciement pour faute professionnelle.

La logique spontanée d'une solidarité urbaine envers les plus démunis se trouve entamée à la fois par la pression institutionnelle sécuritaire et par l'effet pervers de l'existence d'un « hébergement d'urgence » présenté comme le mieux adapté à ces populations. Ainsi s'est mis en place un dispositif officiel de la solidarité qui rendrait inutile, sinon suspect, en milieu urbain, tout type de solidarité individuelle et privée. Cette dérive vers le recours obligatoire à une solidarité médiatisée par le seul milieu associatif est inquiétante en ce qu'elle tend à officialiser des structures qui, par leur statut, ne sont pas soumises à une obligation de résultat, comme en témoigne d'ailleurs l'absence de toute statistique concernant la réinsertion et le relogement définitif des SDF. Ce manque d'information est d'autant plus troublant que le propos dominant de ces associations et autres groupements d'intérêt public est justement ciblé sur ces effets attendus. La logique de « l'urgence sociale » qu'ils pratiquent, consistant interminablement à faire rentrer le soir les sans-abri pour les remettre à la rue le lendemain matin, laisse planer un doute sérieux sur leur réalisation. Au terme de dix années d'existence du SAMU social de Paris, Xavier Emmanuelli a affirmé que « l'objectif de l'urgence, c'est la sortie de l'urgence » et il a annoncé pour 2004 l'ouverture de deux pensions de famille où les sans-abri pourront entamer leur réinsertion¹³. Cela donne la mesure exacte de l'effort à venir pour accéder au relogement des plus démunis. Si c'est mieux que rien, la modestie du résultat obtenu au bout de dix ans peut laisser perplexe et interdit tout triomphalisme, surtout lorsque l'on connaît l'état catastrophique actuel du logement social (FAP, 2003) et la crise du logement social « de fait », c'est-à-dire privé, devenu inaccessible aux sans-abri à cause de la flambée récente des loyers dans les grandes agglomérations françaises.

De la même manière, les actions de réinsertion de ces entreprises du social sont rarement suivies de bilans à même d'en cerner les effets à long terme. Bien plus, les véritables opérations de communication qui les présentent disent assez d'elles-mêmes l'effet d'annonce qui est seul visé : le concept d'Espace de solidarité insertion (ESI), tout en revendiquant une action durable

13. La première, rue de Chaumont (Paris, 20^e), comptera vingt-huit chambres individuelles ; l'autre, à La Souterraine (Creuse), aura seize chambres (*La montagne*, 25 novembre 2003).

dans ce sens, propose des moyens curieux pour y arriver¹⁴. Offrir à des sans-logis l'accès à un « domicile virtuel » électronique traduit, avec un cynisme aussi involontaire que significatif, l'ambition réelle de ces démarches plus « occupationnelles » qu'autre chose. On en reste en fait, au-delà des affirmations velléitaires, à une animation qui, même si elle amène la personne à reprendre peut-être confiance en elle-même, ne la dote pas pour autant d'un logement et d'un emploi.

À y regarder de près, nombre de ces associations ne dépassent pas la gestion de l'urgence, c'est-à-dire au mieux le ramassage des sans-abri, au pire son traitement dans la rue : le mirage de la réinsertion et du relogement définitif réside en fait dans l'usage du langage, dans un effet sémantique subtil qui doit sans cesse convaincre sans jamais démontrer véritablement. C'est un jeu de pure rhétorique, parfaitement mimétique de celui du secrétariat d'État à la lutte contre l'exclusion. Chez ce dernier, l'emphase compassionnelle semble inversement proportionnelle aux crédits alloués, en diminution cette année ; seules quelques opérations de mécénat permettent d'entretenir l'illusion que la question des plus démunis est correctement traitée¹⁵. Ces mêmes structures de discours attestent d'une manière identique de gérer le réel en l'escamotant au profit de l'imaginaire des représentations dominantes auxquelles il est nécessaire de « croire » avec passion.

UNE LOGIQUE REDOUTABLE

Articulés aux logiques dissuasives qui refoulent vers la rue et le domaine public des populations de plus en plus dans l'incapacité de trouver des interstices urbains où se réfugier et s'abriter, repérées et suivies par les batteries de caméras de télésurveillance urbaine connectées au système policier, des services « humanitaires » tels que le SAMU social et autres « maraudeurs » collaborent de fait au maillage sécuritaire que notre société tisse envers les

14. L'association Emmaüs a ouvert un ESI, « l'Agora », sur l'emplacement d'un centre d'hébergement d'urgence aujourd'hui disparu, dans le 1^{er} arrondissement à Paris. Elle propose notamment un atelier de karaté et a inauguré en novembre 2003 le premier cyberspace pour les sans-logis de la capitale ; quatre autres sont prévus début 2004. Ce lieu, doté de dix ordinateurs offerts par Microsoft, est présenté par le secrétaire général de l'association, Alain Raillard, comme un outil d'insertion susceptible de permettre la création d'une adresse électronique ou d'un site personnel où serait « stockée leur musique préférée ou des photos de famille », réalisant ainsi un « domicile virtuel » (*20 minutes*, n° 393, 14 novembre 2003 et Teissonnières, 2003).

15. Un plan élaboré et financé par l'ANIA (industries alimentaires) et la FCD (commerce et distribution) a été présenté par D. Versini, secrétaire d'État à la lutte contre l'exclusion, le 16 novembre 2003 dans les salons du Sénat et conclu par un buffet aussi conséquent que raffiné offert aux partenaires de celui-ci. Il envisage la formation de dix mille bénévoles par quatre cents maîtres-formateurs dans huit villes de France, pour « sensibiliser les personnes en difficulté à une alimentation équilibrée » (AFP, 16 septembre 2003).

populations les plus défavorisées. Il serait difficile d'apporter la preuve inverse, d'autant plus que cette logique humanitaire débouche rarement sur le relogement rapide et se contente habituellement, depuis vingt ans, de chroniquer les sans-logis à la rue tout en les contrôlant.

Il faut également interroger ces collaborations constantes pour comprendre en quoi elles peuvent également jouer dans le mutisme sans faille qui oblitère la question de la mort des SDF à Paris : l'alignement de l'humanitaire sur les chiffres verrouillés de la préfecture de Police à propos de ces morts ¹⁶, son absence systématique et incompréhensible de questionnements au sujet de l'escamotage permanent du nombre de ces décès attestent bien de la collusion de fait des responsables du secteur caritatif et humanitaire avec le ministère de l'Intérieur (Terrolle, 2002). Tous auraient sans doute trop à perdre à permettre d'estimer la mortalité véritable des sans-abri qui témoignerait *a contrario* de l'illusion de performance du traitement social qu'ils subissent.

Dans l'articulation de ces divers éléments, une logique d'ensemble redoutable se dessine : entre l'opposition radicale entre public et privé, de manière à faire cesser tout jeu possible entre les deux, et le fait de rendre inutilisables tous les espaces publics à même d'être détournés par les sans-abri, on traite et contrôle les populations ainsi rabattues dans un espace public surveillé.

Le traitement social des sans-abri coïncide étrangement avec une logique « cynégétique ». Or la ville est un territoire et une temporalité où se jouent des rapports de force : rénovations minérales et sociales en témoignent dans le temps étale de son histoire, tout comme affrontements et révolutions s'y donnent à lire, dans un temps plus contracté. Chaque fois, c'est l'appropriation de l'espace qui en est l'enjeu dans le cadre des rapports sociaux de domination (Perrot, 2001). Force est de constater, au terme de ces analyses, que les « gueux » sont devenus le gibier de la ville dissuasive et maintenant répressive. La logique de surveiller et punir (Foucault, 1975) s'y déploie avec une force d'autant plus efficace qu'elle se dissimule derrière le masque avenant des représentations dominantes sans cesse affichées par les médias. La ville panoptique a succédé au Panoptique de Jeremy Bentham, réalisant l'utopie disciplinaire tant défendue par son auteur.

16. Le 27 août 2003 la directrice du SAMU social de Paris annonçait, alors que toute évaluation des décès par canicule était alors impossible, seulement trois décès officiels de SDF consécutifs à cela (*Le monde*, 28 août 2003). Un mois après, Emmaüs s'alignait sur la même information en refusant d'entrer dans des « polémiques morbides » à ce propos (*La quinzaine*, n° 400, 15 septembre 2003).

UNE LECTURE DE L'ENVERS

L'intérêt épistémologique d'une anthropologie appliquée à la ville, et plus généralement à nos sociétés, est de mettre en évidence, à partir du terrain, une lecture de l'envers de celles-ci. Dans cette démarche où les faits de terrain offrent une résistance certaine à la force des représentations, diverses choses peuvent s'apprécier.

Outre l'effet des représentations toujours propres à masquer un réel abject, on peut évaluer ainsi la caution manifeste que certaines institutions n'hésitent pas à leur apporter pour les confirmer et justifier leur fonction politique et sociale. De ce point de vue, bien des chercheurs ne sont pas en reste pour apporter leur caution scientifique à l'entretien de ces représentations sur le traitement « social » des plus démunis, précédant même parfois le « politique » dans cette entreprise. Sous couvert de suivi médical, les sans-abri font l'objet d'un contrôle « vétérinaire », selon les propres termes d'un agent caritatif au plus près d'eux. Sous couvert de les nourrir, on « supplémente » leur pitance en vitamines¹⁷ et on la complète par le « Vitapoche » (Darmon *et al.*, 2003). Alors que l'on reste incapable de sortir de « l'urgence » en matière d'hébergement et qu'on les cristallise à la rue, l'optimisme de certains chercheurs ressemble au monde merveilleux imaginé par certains aveugles.

On peut également apprécier l'envers véritable du traitement que la société réserve aux sans-abri et qui est le réel qu'ils affrontent quotidiennement. Ainsi semble se résoudre le paradoxe initial dont ils sont captifs : rester sans-abri et à la rue sans pouvoir se l'approprier. Bientôt, il n'existera que le transit visible entre le lieu de l'accueil de jour ou de l'espace social d'insertion occupationnel, le lieu de restauration et le lieu d'hébergement d'urgence. Ainsi, pris dans cette rotation quotidienne, ils n'offriront plus la visibilité témoignant de leur état. Certains chercheurs commencent à ergoter sur la définition possible d'un sans-abri qui ne serait plus à la rue. Dans cette évolution, l'enjeu est l'escamotage annoncé de la misère et la réhabilitation d'un système politique qui, sous prétexte de dissimuler les personnes derrière les murs du caritatif et de l'humanitaire ou derrière ceux des prisons, se présentera comme ayant définitivement réglé la question de la pauvreté. Le « nettoyage » par radiation autoritaire des listes de chômeurs, l'assignation des sans-abri à rejoindre les « espaces » faits pour eux ou leur enfermement judiciaire participent de la même logique. De la même manière que l'illusionniste escamote l'apparence du réel, la force du symbolique démontre qu'à défaut d'agir sur ce dernier, il suffit d'agir sur les apparences et les représentations

17. « Enfin, il est nécessaire de revoir la supplémentation systématique de ces populations, parfois inutile [...] mais de plus pouvant être toxique, comme pour la vitamine B6 dont des taux très élevés de façon régulière entraîneraient des polyneuropathies » (laboratoire Pasteur Cerba, Sogeres, observatoire du SAMU social de Paris, 2000, p. 6 ; voir aussi Malmauret *et al.*, 2002).

de celui-ci pour obtenir un résultat performant. L'ethnologue peut admirer l'artifice, mais il doit en montrer les ressorts.

On peut prendre aussi la mesure précise des principes d'une « cohésion sociale » qui, fondée sur de telles pratiques, se donne plus à lire comme une « coercition » sociale déguisée à laquelle nous œuvrons tous. « Notre société n'est pas celle du spectacle, mais de la surveillance ; sous la surface des images, on investit les corps en profondeur ; derrière la grande abstraction de l'échange, se poursuit le dressage minutieux et concret des forces utiles ; les circuits de la communication sont les supports d'un cumul et d'une centralisation du savoir ; le jeu des signes définit les ancrages du pouvoir ; la belle totalité de l'individu n'est pas amputée, réprimée, altérée par notre ordre social, mais l'individu y est soigneusement fabriqué, selon toute une tactique des forces et des corps. [...] Nous ne sommes ni sur les gradins ni sur la scène, mais dans la machine panoptique, investis pas ses effets de pouvoir que nous reconduisons nous-mêmes puisque nous en sommes un rouage » (Foucault, 1975, p. 252).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOUCHE, S. 2000. « Concevoir l'assise implantée sur les quais du métro », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 88, p. 77-81.
- DARMON, N. ; LECOSSAIS, C. ; BRIEND, A. 2003. « Comment améliorer l'aide alimentaire destinée aux personnes sans-abri ? Acceptabilité d'un aliment de rue enrichi », *Médecine et nutrition*, vol. 39, n° 1, p. 1-8.
- FAP. 2003. *L'état du mal logement en France, Rapport 2002*, Paris, Fondation abbé Pierre.
- FOUCAULT, M. 1975. *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 2003.
- FOUCAULT, M. 1977. « L'œil du pouvoir », dans J. Bentham, *Le panoptique*, Paris, Belfond.
- KOKOREFF, M. 1991. « La propreté du métropolitain. Vers un ordre post-hygiéniste ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 53, p. 92-102.
- MALMAURET, L. et coll. 2002. « Dietary intakes and vitamin status of a sample of homeless people in Paris », *European Journal of Clinical Nutrition*, n° 56, p. 313-320.
- PERROT, M. 2001. *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion.
- PETONNET, C. 1987. « L'anonymat ou la pellicule protectrice. La ville inquiète », dans *Le temps de la réflexion*, Paris, Gallimard.
- TEISSONNIÈRES, G. 2003. *Dormir en institution : le gardiennage des pauvres, les personnes sans domicile. Témoignages d'une ethnologie critique*, Laboratoire d'anthropologie urbaine, CNRS, journée-débat à Ivry du 27 novembre 2003.

-
- TERROLLE, D. 1993. *Errances urbaines. Recherche en ethnologie urbaine*, Laboratoire d'anthropologie urbaine, Rapport pour le PUCA.
- TERROLLE, D. 2002. « La mort des SDF à Paris : un révélateur social implacable. Études sur la mort », *L'esprit du temps*, n° 122, p. 55-68.
- WACQUANT, L. 1999. *Les prisons de la misère*, Raison d'agir.

RÉFÉRENCE AUDIOVISUELLE

- JEAN, P. 2003. *La raison du plus fort*, centre vidéo de Bruxelles/Lapsus/Arte France/RTBF/WIP/Epeios Production.

Daniel Terrolle, Laboratoire d'anthropologie urbaine, CNRS, Ivry-sur-Seine
daniel.terrolle@wanadoo.fr